

MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P)

**Extension du système de contrôle des accès par « carte agent » de l'Hôtel de Police situé
au 5, rue Pierre Raymond Hoarau , 97 410 Saint-Pierre – LA RÉUNION**

1. Objet de la consultation :

1.1. Objet et contexte

Le présent marché a pour objet l'extension du système de contrôle d'accès existant du Hôtel de Police de Saint-Denis vers Hôtel de Police de Saint-Pierre.

Il comprend la fourniture, la pose, la mise en service et la formation aux agents d'un système de contrôle d'accès par carte agent de type DESFire.

Le serveur mère existant est localisé à l'Hôtel de Police de Saint-Denis, au 5 rue Malartic, 97 400 Saint-Denis.

Il s'agit d'un marché de fournitures et de services accessoires, sans allotissement.

Le CCAG des marchés publics de fournitures courantes et de services (FCS) est applicable.

1.2 Décomposition en tranches

1. Tranche Ferme TF comprenant la périmétrie, R-1 et RDC, 37 points de contrôle sur l'HP de Saint-Pierre. Prestation ferme et obligatoire.

2. Tranche Optionnelle TO à l'intérieur de l'hôtel de Police, 8 points de contrôle. Prestation facultative.

Affermissement : La TO est affermie par OS, au plus tard le 31/12/2026 à 23h59 heure de La Réunion. A défaut d'affermissement dans ce délai, la tranche devient caduque sans indemnité pour le titulaire.

1.2 Prestations de service demandées :

Les travaux seront réalisés dans les règles de l'art. Les titulaires fourniront l'ensemble des

prestations nécessaires à la fourniture du système dans des conditions en tous points conformes aux exigences du présent CCTP et en particulier :

- La fourniture de l'ensemble des matériels répondant aux spécifications décrites dans le présent CCTP,
- La fourniture de l'ensemble des logiciels nécessaires ainsi que les licences d'exploitation associées,
- L'installation et le paramétrage des équipements et des logiciels,
- Tous les raccordements nécessaires au bon fonctionnement des matériels, y compris les raccordements électriques et de mise à la terre,
- Les tests et essais de tous les équipements mis en place ou réutilisés,

Recettes :

Parmi ces recettes, 5 sont qualifiés d'éliminatoires : Test d'autonomie sans électricité, Test d'autonomie sans réseau, Test d'étanchéité IP66, Test de comportement des portes lorsque le système SSI est enclenché et Test de non-modification du journal WORM. L'échec d'un seul de ces 5 tests entraîne le refus de la réception.

Pour l'ensemble de tous les tests de contrôle d'accès des portes, un maximum de 3 anomalies mineures est toléré.

- La formation des personnels, utilisateurs et exploitants, à l'utilisation et à l'exploitation du système,
- La formation des personnels d'administration système à l'administration du système,
- La fourniture de la documentation complète en version numérique et en français,
- Le nettoyage ou la remise en état des locaux et des infrastructures salis ou détériorés au cours des travaux,
- La garantie des matériels proposés et l'engagement sur leur pérennité et leur évolutivité,
- Les DOE et DUO,
- Le titulaire est réputé connaître et appliquer les réglementations en vigueur.

1.3. Le marché comprend l'extension du contrôle d'accès à l'Hôtel de Police de Saint-Pierre :

Le titulaire du marché devra procéder à la récupération du système existant et l'étendre. Les accès à sécuriser et à équiper sont les portes intérieures, extérieures, cages d'escalier, palier ascenseur, etc.

	Tranche ferme	Tranche optionnelle
<u>Équipement de portes :</u> Lecteur 13.56MHz DESFire sécurisé, RS485, mode transparent, conforme aux préconisations ANSSI, IK10, IP65, IP66 IK08 C5-M. 2 Leds pilotable (107x80x26mm),	63	11
Carte UTP-SEC 2 lecteurs 1 porte - Pour lecteur transparent - avec SAM conforme au préconisation ANSSI - En carte nue	37	8
Boîtiers verts double contact	33	8
Asservissement du système d'accès des portes, sur la centrale SSI	Forfait	
Bouton poussoir commande d'ouverture	11	5
Ferme portillon extérieur	1	
Ventouse 500 Kg +accessoire de pose L/Z ou poignée ventouse 2 X 300KG conforme DAS NF S 61937	9	8
Ferme porte force + bras anti vandale	5	8
<u>Contrôles d'accès ALIMENTATION, AUTONOMIE ET PROTECTION :</u> Centrale contrôle d'accès, Natif - 2 lecteurs - extensible à 45 lecteurs / 360 points d'alarme - Boitier alimenté 12V/5A + batterie 12V/17Ah. Certifié ANSSI	2	1
Coffret alimentation 24V/5A & 12V/2.5A - 420x320x175mm + Batterie 12V 17Ah	6	2
Coffret alimentation 12V/1.7A - 260x255x110mm + Batterie 12V 7Ah	1	0
Module d'extension d'alarme, 8 entrées équilibrées, 2 sorties PGM et 2 Relais TOR	5	2
Clavier intérieur LCD 2 lignes - Lecteur MIFARE® DESFire® sécurisé voyants rouge et vert	2	0
<u>Câblage et cheminement :</u> Le câblage et cheminement des équipements de portes et de contrôle d'accès sera adapté au matériel à installer et déployer si inexistant. Dans la mesure du possible l'entreprise s'appuiera sur le câblage existant pour intégrer l'ensemble de ces équipements, Reprise des chemins de câbles principaux Création de circuit d'alimentation électrique avec protection associée par disjoncteur différentiel, cheminement, perçage béton, reprise peinture et petites fournitures.	Forfait	
<u>Équipement informatique:</u> Gestion de contrôle d'accès sur navigation web	Forfait	
Kit de programmation comprenant lecteur encodeur	Forfait	
Licence pour Gestion de 50 lecteurs ou claviers	Forfait	
Poste utilisateur : le poste existant sera récupéré, le prestataire devra procéder à la mise à jour des logiciels et ainsi qu'à l'upgrade si nécessaire et installation des logiciels utilisateurs et d'exploitation.		
<u>Réparations</u> diverses de serrureries, des rives blocs	Forfait	
<u>Prestations de services :</u> Essais, mise en service, vérifications Prestation de chantiers Formations utilisateurs (5 personnes min.)	Forfait	

MATÉRIEL ET RÉSISTANCE AU CLIMAT TROPICAL

L'ensemble du matériel installé en extérieur ou en zone humide doit être protégé contre la corrosion saline.

Lecteurs : Indice de protection IP66, résistance aux chocs IK08 et classe de corrosivité C5-M selon la norme ISO 12944, ou équivalent dont le titulaire doit apporter la justification technique. Un test d'étanchéité au jet d'eau haute pression est réalisé le jour de la recette. Le matériel de classe inférieure est refusé.

Durabilité : Tout matériel présentant des signes de corrosion dans les 2 ans suivant la réception sera remplacé aux frais du titulaire dans le cadre de la garantie.

TRAÇABILITÉ ET AUDIT

Le logiciel de supervision doit enregistrer l'ensemble des événements dans un journal électronique de type WORM. WORM signifie "Write Once, Read Many" : les données sont écrites une seule fois et ne peuvent être ni modifiées ni effacées, y compris par l'administrateur du système. La durée de conservation est fixée à 5 ans. Le logiciel doit permettre l'export de ce journal en un clic au format exigé par la CNPP.

Le marché est passé pour la période de réalisation des travaux, selon le calendrier établi en début de marché en concertation avec le titulaire, à compter de la date de réception de l'ordre de service qui prescrira le commencement d'exécution des travaux.

2. Dispositions générales

2.1. Connaissances des lieux

Les soumissionnaires sont tenus de prendre connaissance des ouvrages et de s'enquérir de toutes les informations qui leur sembleraient utiles pour répondre aux exigences du CCTP. Ils veilleront à ce titre à prendre rapidement attache auprès du responsable désigné pour effectuer une visite complète du site.

À ce titre, la Direction Territoriale de la Police Nationale organisera à l'attention des soumissionnaires une seule visite du site. Celle-ci se fera sur simple demande auprès de l'agent responsable.

Une attestation de présence sera fournie aux prestataires, qui devront la joindre à leur offre.

Les titulaires ne sauraient se prévaloir postérieurement à la remise de leur offre, d'une connaissance insuffisante des sites et lieux des ouvrages, ainsi que de tous les éléments locaux tels que moyens d'accès, emplacements d'accès à l'énergie, de stockage, travaux réalisés dans un bâtiment occupé avec toutes les gênes que cela peut comporter et occasionner.

2.2. Prise de connaissance.

Les soumissionnaires devront impérativement prendre connaissance de l'ensemble des éléments exposés dans ce CCTP de manière à avoir une parfaite connaissance du projet.

Toute erreur ou omission relevée par un soumissionnaire dans les pièces du projet remises à l'appui du dossier de consultation devra être signalée au Maître d'Ouvrage avant la remise des offres afin d'être répercutée à l'ensemble des candidats.

Une fois l'offre de prix remise, les soumissionnaires ne pourront se prévaloir d'une erreur ou d'une omission dans les documents d'appel à la concurrence pour réclamer un supplément au prix forfaitaire qu'ils auront consenti.

2.3. Complétude de l'offre

La prestation proposée devra assurer l'ensemble des fonctions décrites dans le présent CCTP.

Chaque soumissionnaire devra inclure dans sa proposition tous les travaux et prestations nécessaires pour assurer le parfait achèvement et le bon fonctionnement des éléments qui constituent sa prestation.

2.4. Accord du Maître d'Ouvrage

Certaines prestations ne doivent être réalisées qu'après accord du Maître d'Ouvrage. Toute demande d'un tel accord devra être formulée par écrit au Maître d'Ouvrage ; elle sera signée contradictoirement entre le Maître d'Ouvrage et le titulaire.

2.5. Autorisation avant travaux

Le titulaire effectuera toutes les démarches d'autorisation préalables aux travaux nécessaires auprès des administrations et des entités privées (concessions de droit de passage,...).

Le titulaire présentera au Maître d'Ouvrage les documents d'autorisation avant le début des travaux.

2.6. Normes et règlements

Les prestations des titulaires devront être conformes aux clauses de l'ensemble des lois, décrets, arrêtés, règlements, normes et tous les textes européens, nationaux ou locaux applicables aux prestations de la présente opération.

Outre les prescriptions techniques particulières contenues dans le présent CCTP, les ouvrages et équipements obéiront aux règles de l'art et respecteront impérativement les normes et standards suivants :

La prescription des services Préfectoraux,

La Loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité LOPS

- Les textes codifiés applicables aux ouvrages réalisés et à la protection des personnels, les prescriptions du présent document suivant les règles de l'art.
- RSE 2026 : LOI CLIMAT

Conformément à l'article 35 de la loi n°2021-1104, si le marché est notifié après le 22 août 2026, le titulaire s'engage à reprendre tous les équipements en fin de vie dans le cadre de la filière D3E, à utiliser 30% des emballages consignés ou réutilisables (fournir PV si contrôle), et à fournir un bilan carbone selon BEGES simplifié ADEME, du matériel fourni. Le non-respect de ces obligations entraîne l'application d'une pénalité de 1% du montant de la tranche concernée.

2.7. Variante

Les variantes ne sont pas admises.

2.8. Détails requis dans le dossier de réponse

Le Maître d'Ouvrage insiste sur l'obligation faite aux soumissionnaires de fournir, dans leur mémoire technique, les informations telles que demandées dans le CCTP et en particulier dans ce paragraphe.

Le soumissionnaire prendra soin à bien exposer sa compréhension du problème posé notamment sur les points suivants :

La facilité d'utilisation offerte par le logiciel d'exploitation (gestion du contrôle des accès). Les marques, et les technologies des matériels proposées pour l'ensemble des produits pour l'ensemble du marché.

La facilité d'utilisation du logiciel notamment lors de la phase d'encodage et de gestion du contrôle des accès.

Le délai d'exécution à partir de la notification par l'Administration et il fournira un calendrier d'exécution avec les différentes tâches.

2.9 Compétences du titulaire

Le soumissionnaire du présent marché devra justifier par tout moyen qu'il est un spécialiste de la pose de contrôle d'accès et serrurerie de haute sécurité/sûreté/incendie, il devra fournir au minimum, des attestations de formations pour le contrôle d'accès, serrurerie et sécurité incendie ainsi qu'une liste de chantiers similaires dans son offre, mais aussi l'attestation d'assurance pour ce type d'ouvrage, en l'absence de ces justifications à l'offre, celle-ci se verra rejetée.

3. Description des fournitures

Tout le matériel fourni sera neuf et présentera toutes les garanties de bon fonctionnement. Le choix sera fait en tenant compte des spécifications du présent C.C.T.P. et des conditions d'utilisation et d'environnement.

Pour la partie du matériel liée à la gestion du contrôle des accès par la « carte agent », le soumissionnaire devra respecter scrupuleusement les préconisations techniques de l'A.N.S.S.I.

Vous pourrez retrouver l'ensemble des spécifications techniques sur le site internet de la même agence.

3.1. Architecture générale

L'architecture doit être de technologies modernes.

L'architecture doit être multi serveur.

Le nombre de lecteurs par site et le nombre de sites doit pouvoir être augmenté sans aucune limitation.

Pour assurer la meilleure sécurité, la liaison entre le site et la Salle d'Information et de Commandement (S.I.C) située à l'Hôtel de Police de Saint-Denis fonctionnera en « Client-Serveur ».

3.2. Description du site

Pour des motifs évidents liés à la sécurité de nos installations, aucun plan ne sera fourni. L'ensemble des informations, liées à l'implantation des systèmes seront communiquées aux différents prestataires lors de la visite.

Le soumissionnaire pourra cependant apporter toute modification qu'il jugera utile à partir du moment où celle-ci ne modifie pas les caractéristiques fonctionnelles recherchées.

4. Description des fournitures et prestations associées

4.1. Formation

La formation se déroulera sur site, pendant la phase des essais des installations et sera dispensées aux responsables, aux opérateurs et personnels concernés.

La formation comprend :

Présentation des équipements et de leurs fonctionnalités.
Positionnement géographique de chaque élément.

4.2. Documentation

4.2.1. Le D.O.E.

Il est établi par le titulaire et comprend :

Les plans établis mis à jour conformément à l'exécution.
Le schéma de principe général.
Les notices descriptives sur chacun des appareils installés.
Les notices d'exploitation.
Les notices de maintenance.
Le cahier de fiches d'autocontrôle et les procès-verbaux d'essais.

Ces notices et/ou plans seront en langue française et accompagnés de leurs originaux dans leur langue originelle.

Le D.O.E. sera remis au maître d'ouvrage en un exemplaire deux semaines avant le jour de la réception des opérations préalables. Plans DWG, schémas, codes sources, PV essais.

La fourniture des documentations sera sur support numérique.

4.2.2. Le DIUO

En fin de chantier, le prestataire fournira un DIUO décrivant les opérations de maintenance et les moyens à mettre en œuvre pour les exécuter.

4.3. Garantie

La garantie sera au minimum de 2 ans pour l'ensemble des équipements installés. La période de garantie ne commence qu'à compter de la date de signature du procès-verbal de réception.
Pendant toute la période de garantie, l'entreprise doit à ses seuls frais, quelle que soit l'importance des travaux, effectuer tout renforcement, adjonction, remplacement des matériels ou équipements mal dimensionnés, inadaptés ou défectueux.
La mise en œuvre des garanties ne doit en rien perturber l'activité des exploitants ni remettre en cause les engagements fonctionnels ou de confort de l'exploitation.

4.4. Condition d'exécution des travaux.

Les travaux seront réalisés dans les règles de l'art.

Le titulaire doit l'ensemble des prestations nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, conformément aux documents de référence, et en particulier :

La fourniture et l'installation des lecteurs, UTL y compris les supports nécessaires et adaptés à l'environnement dans lequel elles seront implantées.

La fourniture et l'installation de toutes les interfaces de communication en fonction des solutions de transmission choisies par le soumissionnaire.

Le génie civil si nécessaire.

La fourniture et l'installation des équipements d'alimentations.

La fourniture, l'installation et le paramétrage du serveur et des logiciels nécessaires à l'exploitation, accompagnés de leurs licences d'exploitation.

L'ensemble du câblage cuivre, optique ou toutes autres technologies.

Le raccordement au réseau électrique pour l'alimentation des contrôleurs à partir du point tableau le plus proche et la pose d'un disjoncteur. L'obtention des autorisations de passage si nécessaire.

Tous les raccordements nécessaires au bon fonctionnement des matériels, y compris les raccordements électriques et la mise à la terre des équipements.

Le raccordement et le réglage du matériel déjà en place.

Délais de la Tranche Ferme : 12 semaines à compter de la notification de l'OS.

Délais de la Tranche Optionnelle : 6 semaines à compter de la notification de l'OS.

Cyclone : Si alerte rouge Météo-France, suspension. Reprise J+1 levée.

4.6. Sécurité du chantier et nettoyage du chantier,

Port obligatoire (EPI) des équipements de protection individuel pour chaque agent travaillant sur le chantier (CACES pour travail en hauteur),

L'interruption des activités du chantier en cas de conditions météorologiques dangereuses,

L'obligation de ne pas endommager la chaussée, les réseaux, les constructions, les clôtures et autres biens. Dans le cas contraire, l'entreprise devra, à ses frais, réparer le ou les préjudices,

Nettoyage des chantiers après chaque zone traitée.